Déclaration sur la décision de déclarer 2011 "Année européenne du bénévolat"

2008/2194(DCE) - 02/09/2008 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a fait une **déclaration** dans laquelle il demande à la Commission, soutenue par l'ensemble des institutions de l'Union, de déclarer **2011 "Année européenne du bénévolat"**.

Le Parlement justifie cet appel par le fait que plus de 100 millions d'européens de tous âges, de toutes convictions et toutes nationalités exercent une activité bénévole et qu'une enquête Eurobaromètre de 2007 révèle en outre que 3 européens sur 10 déclarent faire du bénévolat alors que 80% des personnes interrogées considèrent que les actions bénévoles constituent une part importante de la vie démocratique en Europe.

Le Parlement rappelle également que le secteur du bénévolat contribue, selon les estimations, à hauteur de 5% au produit intérieur brut des économies des États membres et qu'il conçoit des actions innovantes pour détecter, formuler et prendre en compte les besoins qui émergent dans la société.

Enfin, le Parlement indique que le Centre européen du volontariat, le Forum européen de la jeunesse, l'Association des organisations de service volontaire, l'Organisation mondiale du mouvement scout, le Bureau Croix rouge/Union européenne, Volonteurope, la Plateforme européenne des personnes âgées (AGE), Solidar, Caritas Europa, ENGAGE, Johanniter International, l'Organisation européenne non gouvernementale des sports et autres associations – qui, ensemble, représentent des milliers d'organisations dans lesquelles des millions de bénévoles sont engagés – ont également appelé les institutions de l'Union à déclarer 2011 "Année européenne du bénévolat".